

Conditions de Service Tap on Mobile

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Les présentes Conditions de Service de Tap on Mobile (les «**Conditions de Service**») régissent l'utilisation de l'Application Tap on Mobile qui permet au Commerçant d'accepter des Transactions sur un smartphone ou une tablette fonctionnant sous un système d'exploitation Android ou iOS.

1.2. Les présentes Conditions de Service font partie intégrante du Contrat et s'appliquent en complément des Conditions Générales, des Conditions de Service Acquisition, et de toutes autres Conditions de Service, de Produit ou Conditions Particulières applicables au Contrat, telles que spécifiées dans les Modules du Contrat.

2. DESCRIPTION

2.1. L'Application Tap on Mobile (l'**«Application Tap on Mobile»**) est une solution logicielle destinée à être installée sur des Appareils Mobiles Éligibles permettant aux Commerçants d'accepter des Transactions sans contact sur ces appareils. Pour utiliser l'Application Tap on Mobile, le Commerçant doit avoir conclu un accord avec Worldline pour le Service Tap on Mobile, et l'Utilisateur Commerçant doit être dûment autorisé par le Commerçant à utiliser l'application en son nom. De plus, le Commerçant est tenu d'enregistrer et de lier l'Application Tap on Mobile à son identifiant de terminal via le Portail Commerçant.

2.2. Le Commerçant peut accéder à l'historique des Transactions traitées via l'Application Tap on Mobile sur un Appareil Mobile Éligible individuel et le consulter pendant une période maximale de sept (7) jours. Les informations relatives aux Transactions plus anciennes sont consultables via le Portail Commerçant.

2.3. Tous les composants de l'Application Tap on Mobile sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur. Le Commerçant utilisera l'Application Tap on Mobile uniquement aux fins prévues, à savoir traiter des Transactions de vente ou de remboursement légitimes liées à l'activité du Commerçant, conformément au Contrat du Commerçant. L'Application Tap on Mobile ne doit pas être utilisée d'une manière qui pourrait interférer avec, perturber ou endommager les appareils, services, réseaux ou biens de Worldline ou de tout tiers, ou tout système d'exploitation.

3. LA LICENCE TAP ON MOBILE

Le présent article s'applique spécifiquement à l'Application Tap on Mobile et vise à compléter l'Article

9 des Conditions Générales sans en affecter la portée générale.

3.1. Le Commerçant se voit octroyer une licence non exclusive et non transférable d'utilisation de l'Application Tap on Mobile dans l'Espace Économique Européen pour accepter des Transactions sans contact de la part des Titulaires de Carte utilisant un Appareil Mobile Éligible aux fins de traitement des Transactions de vente ou de remboursement légitimes liées à l'activité du Commerçant pendant la durée du Contrat (la **«Licence Tap on Mobile»**). Le Commerçant n'acquiert aucun droit sur l'Application Tap on Mobile autres que ceux spécifiés dans le présent Article 3.

3.2. Il est interdit au Commerçant:

- 3.2.1. de se livrer à des activités frauduleuses ou malveillantes en relation avec l'Application Tap on Mobile ou son logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la modification, l'altération, la traduction, la rétro-ingénierie, la décompilation, le désassemblage, le piratage, l'insertion de code malveillant ou la création d'œuvres dérivées basées sur l'Application Tap on Mobile, sauf dans la mesure permise par et conformément aux Lois Applicables; ou
- 3.2.2. de sous-licencier ou de tenter de sous-licencier à un tiers le droit d'utiliser l'Application Tap on Mobile sans le consentement écrit préalable de Worldline.

3.3. Worldline se réserve le droit de suspendre ou de révoquer la Licence Tap on Mobile à tout moment si le Commerçant enfreint l'une des clauses du Contrat, y compris les présentes Conditions de Service Tap on Mobile.

4. L'APPLICATION TAP ON MOBILE

4.1. Le Commerçant doit effectuer un contrôle de compatibilité pour l'appareil mobile, télécharger l'Application Tap on Mobile depuis Google Play Store ou l'App Store, et l'installer sur tout Appareil Mobile Éligible. Le Commerçant ne doit pas contourner le verrouillage logiciel de l'Appareil Mobile Éligible (par exemple, «obtenir un accès root» sur un appareil Android, «jailbreaker» sur un appareil Apple).

4.2. L'Application Tap on Mobile est régie par les règles de Google Play Store ou de l'App Store (selon le cas) et conformément aux conditions d'utilisation de la plateforme d'exploitation concernée.

4.3. L'Application Tap on Mobile ne peut être utilisée que par une seule personne sur un seul Appareil Mobile Éligible à la fois. Cela signifie qu'un seul utilisateur peut traiter une Transaction sur un Appareil Mobile Éligible à un moment donné.

4.4. L'Application Tap on Mobile ne doit pas être utilisée pour accéder à ou surveiller tout contenu, matériel ou information sur un système, que ce soit manuellement ou par des moyens automatisés, tels que des robots, des araignées, des grattoirs.

4.5. Worldline peut modifier ou mettre à jour l'Application Tap on Mobile de temps à autre et fournira un préavis écrit raisonnable de toute modification. Le Commerçant doit s'assurer que la dernière version disponible de l'Application Tap on Mobile est toujours installée. Lorsque des versions mises à jour sont disponibles, le Commerçant doit les installer rapidement.

4.6. Le Commerçant doit immédiatement informer Worldline et cesser d'utiliser l'Application Tap on Mobile si elle semble défectueuse, endommagée, utilisée abusivement ou compromise.

4.7. Le Commerçant doit disposer d'une connexion Internet 3G/4G/5G ou Wi-Fi pour utiliser l'Application Tap on Mobile. Le Commerçant est responsable de tous les coûts de télécommunications (y compris les frais standard, les coûts de données et tous autres frais, coûts ou redevances) encourus lors de l'utilisation de l'application sur l'Appareil Mobile Éligible.

4.8. Le Commerçant est responsable de l'obtention, de l'exploitation et de la maintenance d'une Infrastructure adaptée au fonctionnement de l'Appareil Mobile Éligible et de l'Application Tap on Mobile, y compris la mise en œuvre de mesures de sécurité techniques pour prévenir les abus. Tous les coûts encourus par les modifications de l'Infrastructure sont à la charge du Commerçant. L'Infrastructure peut inclure des systèmes de caisse enregistreuse, des équipements de télécommunications et des mesures de protection antivirus, de sécurité (par exemple, des pare-feu) et de sauvegarde des données. Le Commerçant est seul responsable de la gestion des exigences de sécurité de l'Appareil Mobile Éligible.

4.9. Le Commerçant peut utiliser l'Application Tap on Mobile uniquement pour accepter des Transactions avec des Cartes sans contact autorisées par le Contrat et qui répondent aux exigences de Worldline et des Schémas de Paiement concernés,

telles que mises à jour périodiquement. Le Commerçant ne doit pas utiliser l'Application Tap on Mobile pour accepter des Transactions avec des Cartes altérées, endommagées, expirées ou qui violent le Contrat.

4.10. Lorsqu'il utilise l'Application Tap on Mobile, le Commerçant n'acceptera les Cartes que pour le traitement des Transactions de vente et de remboursement. Le Commerçant doit s'abstenir strictement de traiter des transactions en espèces ou de fournir des paiements en espèces via l'application.

4.11. Worldline se réserve le droit de restreindre raisonnablement l'accès du Commerçant à l'Application Tap on Mobile en cas de procédures judiciaires, d'enquêtes ou de litiges en cours concernant des Transactions traitées par ou pour le compte du Commerçant via l'Application Tap on Mobile.

4.12. Worldline ne garantit pas que l'Application Tap on Mobile sera toujours disponible sans interruption ni défaut, ni que les informations sont toujours exactes ou complètes. Dans la mesure maximale permise par les Lois Applicables, Worldline décline toute garantie et déclaration concernant l'Application Tap on Mobile.

4.13. Le Commerçant reconnaît et accepte que Worldline peut, à tout moment et à sa seule discréction, suspendre ou résilier le fonctionnement de l'Application Tap on Mobile, en tout ou en partie, pour tous les Commerçants, un groupe de Commerçants ou des Commerçants individuels, ou supprimer des fonctionnalités de l'application, s'il estime raisonnablement que la poursuite du fonctionnement de l'Application Tap on Mobile ou de l'une de ses fonctionnalités peut causer un préjudice aux Commerçants, aux Schémas de Paiement, aux Titulaires de Carte ou à Worldline. Cette action peut également se produire si le fait de proposer l'application ou l'une de ses fonctionnalités enfreindrait les Lois Applicables ou les Règles des Schémas de Paiement, ou si la maintenance de l'application ou de toute fonctionnalité devient excessivement onéreuse pour Worldline.

4.14. Le Commerçant reconnaît et accepte les responsabilités suivantes :

4.14.1. assurer l'identification et l'enregistrement des personnes qui ont accès à l'Application Tap on Mobile avec des identifiants de connexion;

4.14.2. rendre les identifiants de connexion accessibles uniquement aux utilisateurs enregistrés de l'Application Tap on Mobile et exiger de ces utilisateurs qu'ils gardent leurs identifiants strictement confidentiels et qu'ils ne les enregistrent pas sous forme écrite;

4.14.3. tenir des registres de toutes les personnes ayant accès à l'Application Tap on Mobile,

y compris les dates auxquelles l'accès est révoqué;

4.14.4. interdire à toute personne de stocker son identifiant biométrique sur l'Appareil Mobile Éligible;

4.14.5. organiser régulièrement des formations pour tous les utilisateurs sur l'utilisation appropriée de l'Application Tap on Mobile;

4.14.6. révoquer immédiatement l'accès à l'Application Tap on Mobile pour toute personne qui n'est plus autorisée par le Commerçant;

4.14.7. prendre les mesures appropriées pour s'assurer que tous les Appareils Mobiles Éligibles utilisés pour accéder à l'Application Tap on Mobile disposent des logiciels nécessaires pour accéder à l'application et l'utiliser, sont protégés par mot de passe, ne sont jamais laissés sans surveillance ou connectés à l'application, et sont protégés contre les logiciels malveillants, les virus et les accès non autorisés;

4.14.8. s'assurer que les mots de passe pour l'Application Tap on Mobile et pour l'Appareil Mobile Éligible sont distincts et changés régulièrement;

4.14.9. protéger adéquatement tous les identifiants de connexion contre tout accès non autorisé;

4.14.10. être seul responsable de l'utilisation de l'Application Tap on Mobile, y compris par les utilisateurs qu'il a autorisés;

4.14.11. être responsable de l'autorisation et de la surveillance des parties qui accèdent à l'Application Tap on Mobile en utilisant les identifiants du Commerçant ou de ses utilisateurs autorisés. Ces parties seront considérées comme ayant été autorisées par le Commerçant à utiliser l'application, et le Commerçant sera responsable de leur conduite;

4.14.12. informer immédiatement Worldline et désactiver l'application si le Commerçant soupçonne tout accès frauduleux ou non autorisé aux identifiants de connexion ou à l'Application Tap on Mobile, ou toute autre faille de sécurité liée à l'Application Tap on Mobile; et

4.14.13. se conformer à toutes les instructions raisonnables fournies par Worldline, y compris celles décrites dans la Documentation, concernant l'utilisation de l'Application Tap on Mobile.

5. LA COLLECTE ET LA GESTION DES DONNÉES

Le présent article s'applique spécifiquement à l'Application Tap on Mobile et vise à compléter la Déclaration de Confidentialité et les Conditions de Traitement de Worldline sans en affecter la portée générale.

5.1. Le Commerçant accepte et s'assurera que les Utilisateurs Commerçants sont informés que Worldline peut collecter diverses informations à partir de l'Appareil Mobile Éligible du Commerçant après avoir téléchargé l'Application Tap on Mobile. Cette collecte de données est nécessaire pour le fonctionnement de l'application, à des fins de sécurité, pour fournir une assistance améliorée et pour faciliter le développement de l'application.

5.2. Les informations collectées peuvent inclure des détails tels que le type et la version de l'application, le type de réseau et le nom de l'opérateur, l'adresse IP, le type et le modèle de l'appareil, le système d'exploitation et les informations de sécurité relatives à l'Appareil Mobile Éligible du Commerçant (par exemple, si le Commerçant a «jailbreaké» l'Appareil Mobile Éligible).

5.3. Le Commerçant peut utiliser l'Application Tap on Mobile pour envoyer des reçus par e-mail aux clients et reconnaît que les adresses e-mail des clients collectées constituent des données personnelles, qui doivent être protégées conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

5.4. Lors de la fourniture du Service Tap on Mobile, Worldline agira en tant que Sous-traitant lors du traitement des Données Personnelles pour le compte du Commerçant. Les droits et obligations de chaque partie relatifs au traitement des Données Personnelles nécessaires à la fourniture du Service sont détaillés dans les Conditions de Traitement.

Détails du traitement :

Nature du traitement:

Le Traitement consiste en les activités suivantes: collecter, agréger, comparer, chiffrer, déchiffrer, organiser, vérifier, analyser, contrôler, enregistrer, facturer, afficher, enrichir, copier, dupliquer, transférer à des personnes qui participent au Traitement des Données Personnelles.

Catégories de Personnes Concernées:

Titulaires de Carte, représentants et/ou employés du Commerçant.

Catégories de données personnelles traitées :

Données d'identification (telles que prénom, nom); Coordonnées (telles que adresse e-mail); Données financières (telles que numéro de carte (tronqué), date d'expiration de la carte, CVV); Données transactionnelles (telles que adresse de livraison, référence de transaction, montant de la transaction, date de transaction, historique des transactions, achat); Identifiants techniques (tels que adresse IP, historique des interactions réseau); Données de communication (telles que ticket d'assistance et/ou dossier).

Conservation des données:

Etant donné que Worldline offre un service partagé, une période de conservation des données

standardisée est mise en œuvre pour la fourniture du Service Tap on Mobile.

Période de conservation des données par défaut: Worldline conservera les Données Personnelles pendant une période de treize (13) mois à compter de la date de la transaction. Après cette période, sans préjudice de la sauvegarde de Worldline et sous réserve de toute obligation légale, réglementaire ou contractuelle de conservation contraire que Worldline doit respecter, les Données Personnelles seront effacées ou anonymisées.

Mesures techniques et organisationnelles supplémentaires: N/A.

Déviations par rapport aux Conditions de Traitement: aucune.

Sous-traitants utilisés: Confidentialité.

6. LA RESPONSABILITÉ

6.1. Le Commerçant est seul responsable d'assurer la sécurité physique et électronique de son Appareil Mobile Éligible.

6.2. Worldline ne sera pas responsable de toute perte, dommage ou vol de l'Appareil Mobile Éligible.

6.3. En plus des dispositions relatives à la responsabilité énoncées dans les Conditions Générales, Worldline ne sera pas responsable de toute perte ou dommage subi par le Commerçant en raison d'une interruption, d'une panne ou d'une maintenance de l'Application Tap on Mobile.

7. LA SUSPENSION ET LA RÉSILIATION

Le présent article s'applique spécifiquement à l'Application Tap on Mobile et vise à compléter les Articles 2 à 4 des Conditions Générales sans en affecter la portée générale.

7.1. Worldline aura le pouvoir discrétionnaire de suspendre ou de résilier l'utilisation de l'Application Tap on Mobile, d'une catégorie d'utilisateurs de l'Application Tap on Mobile ou de tous les utilisateurs de l'Application Tap on Mobile dans les circonstances suivantes:

- 7.1.1. l'application nécessite une interruption de service ou une maintenance;
- 7.1.2. le système d'exploitation du Commerçant est obsolète et ne peut pas être mis à jour par le système d'exploitation concerné pour prendre en charge l'Application Tap on Mobile;
- 7.1.3. Worldline n'est plus en mesure de fournir l'Application Tap on Mobile; ou
- 7.1.4. un système d'exploitation a temporairement cessé de prendre en charge l'Application Tap on Mobile.

7.2. Si Worldline détecte une inactivité de l'Application Tap on Mobile pendant quatre (4) semaines consécutives, Worldline peut :

- 7.2.1. envoyer une notification au Commerçant lui demandant d'utiliser l'Application Tap on Mobile ou d'informer Worldline de son intention d'utiliser l'Application Tap on Mobile;
 - 7.2.2. si le Commerçant ne répond pas ou si l'application reste inactive pendant sept (7) jours suivant la notification, Worldline peut désactiver l'Application Tap on Mobile sur les Appareils Mobiles Éligibles sur lesquels elle est installée pour des raisons de sécurité.
- 7.3. Worldline peut interrompre la disponibilité de l'Application Tap on Mobile et la désactiver moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours.
- 7.4. Suite à la résiliation de l'Application Tap on Mobile, le Commerçant restera lié par les présentes Conditions de Service, et Worldline sera en droit de

supprimer toutes les données du Commerçant stockées sur les serveurs de Worldline conformément aux Lois Applicables.

8. DIVERS

8.1. App Store est une marque de service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées de Google Inc.

8.2. Le Commerçant garantit qu'il ne se trouve pas dans un pays soumis à un embargo du gouvernement américain ou désigné par le gouvernement américain comme un « État soutenant le terrorisme », et que le Commerçant ne figure sur aucune liste du gouvernement américain de parties interdites ou restreintes. Le Commerçant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation de tous les fournisseurs de services tiers (tels que les fournisseurs de logiciels et les fournisseurs de services réseau) lorsqu'il utilise l'Application Tap on Mobile.

9. DÉFINITIONS

Les définitions sont énoncées dans les Conditions Générales. En outre, les termes définis suivants sont utilisés dans les présentes Conditions de Service:

Appareil Mobile Éligible: un appareil mobile fonctionnant sous un système d'exploitation Android ou iOS qui répond aux spécifications techniques requises et qui a été approuvé par Worldline pour le déploiement de l'Application Tap on Mobile.

Application Tap on Mobile: a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1 des Conditions de Service Tap on Mobile.

Licence Tap on Mobile: a le sens qui lui est donné à l'Article 3.1 des Conditions de Service Tap on Mobile.